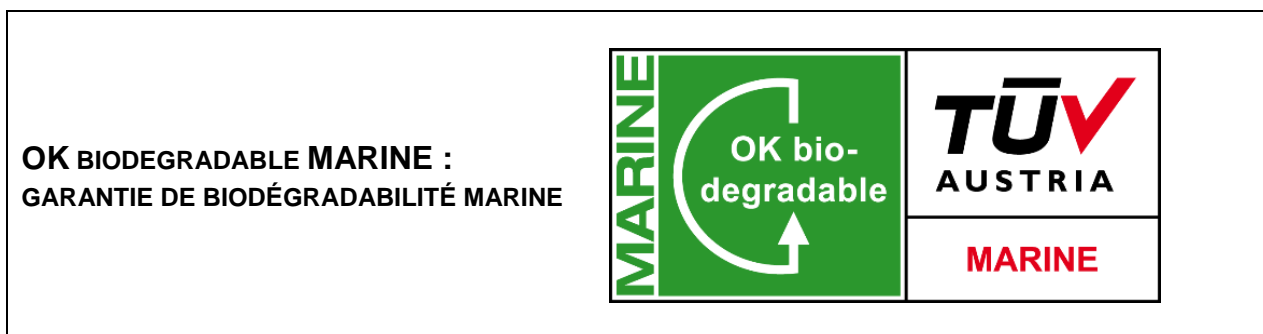


Notre logo – OK biodegradable MARINE

Que signifie-t-il ?



La certification OK biodegradable MARINE offre une réponse aux producteurs ou fournisseurs qui proposent des produits biodégradables en milieu marin et souhaitent faire vérifier leur déclaration par un tiers indépendant.

Conscients de la mauvaise interprétation à laquelle la mention « biodégradable » peut facilement donner lieu auprès des clients, le programme de certification « OK biodegradable MARINE » établit une distinction claire entre :

1. la **certification de déclaration** de biodégradabilité marine
2. l'**autorisation de communiquer** à propos de cette certification.

La communication sur le produit même quant à la certification OK biodegradable MARINE n'est autorisée que pour un groupe très limité de produits. Il s'agit de produits effectivement utilisés dans l'environnement marin (ex. : lignes de pêche, appâts, casiers, etc.), dont la biodégradabilité peut présenter un véritable intérêt pour leurs consommateurs.

La mention du logo OK biodegradable MARINE sur tout autre produit pouvant encourager le client à abandonner ou jeter des déchets en mer est interdite. Pour ces produits, la biodégradabilité marine est une fonctionnalité inconnue, présentant une valeur ajoutée intrinsèque : s'ils aboutissent par inadvertance dans l'environnement marin, ils pourront être utilisés par les microorganismes.

Compte tenu du fait que la plupart des déchets marins sont d'origine terrestre, la biodégradabilité marine est une valeur ajoutée pour tout produit ou emballage, quel que soit l'endroit où il se dégrade. En effet, l'éventualité qu'ils aboutissent en mer persiste malgré tout. Tout fournisseur investissant dans l'ajout d'une telle fonctionnalité à son produit ou emballage doit avoir la possibilité de faire vérifier cette information selon des normes internationales. Cette procédure sert non seulement de référence pour harmoniser la déclaration de biodégradabilité, mais elle permet aussi au fournisseur d'établir une distinction entre son produit réellement biodégradable et toute déclaration douteuse de ses concurrents.

La procédure d'essai OK biodegradable MARINE en quelques mots

Avant toute certification de produits pour la biodégradabilité en milieu marin, ils sont testés de quatre manières différentes.

Désintégration

L'essai de désintégration vérifie si le produit se désintègre suffisamment. Concrètement, cela signifie qu'après une période de deux mois et demi (84 jours), 90 % du matériau testé doit s'être suffisamment fragmenté pour passer à travers un tamis dont les mailles font 2 x 2 mm.

Biodégradation

L'essai de biodégradation vérifie si le produit testé se décompose complètement jusqu'au niveau de molécules de CO₂ et H₂O. Pour ce faire, il faut que 90 % du produit ait été converti en ces molécules endéans les 6 mois dans milieu marin. Cet essai est réalisé dans de l'eau salée comprenant un inoculum d'eau de mer naturelle.

Écotoxicité

Les essais d'écotoxicité vérifient que le matériau d'essai désintégré n'exerce aucune influence négative sur les organismes aquatiques marins (invertébrés, daphnies, poissons, algues ou cyanobactéries).

Teneur en métaux lourds et en fluor

Les limites applicables aux métaux lourds et au fluor sont les mêmes que celles imposées dans la norme européenne pour les emballages compostables (EN 13432). Une limite est également imposée pour la teneur en cobalt.

Normes applicables

- ASTM D 7081-05 : Standard Specification for Non-Floating Biodegradable Plastics in the Marine Environment (spécifications applicables aux plastiques biodégradables non-flottants en milieu marin)
- ASTM D 6691 : Standard Test Method for Determining Aerobic Biodegradation of Plastic Materials in the Marine Environment by a Defined Microbial Consortium or Natural Sea Water Inoculum (méthode d'essai normalisée pour déterminer la biodégradation aérobie des matériaux plastiques en milieu marin par un consortium microbien ou un inoculum naturel d'eau de mer déterminé)

Coordonnées : où demander la certification OK biodegradable MARINE ?

www.okcompost.be, officebelgium@tuv-a.com, +32 25 322 911.